

pose de continuer ; il attend les instructions du Frère Paulin, de Montbrison, pour étendre et varier ses expériences. — M. Gensoul fait observer que le Frère Paulin opère non avec l'électricité dynamique mais avec l'électricité statique de l'atmosphère, au moyen d'appareils à peu près identiques aux paragrêles imaginés, il y a une quarantaine d'années, lesquels, outre qu'ils n'ont pas préservé les champs de la grêle, ne semblent pas avoir exercé une influence visible sur la végétation. — M. Burelle expose, d'après les comptes rendus de l'Académie des sciences, les résultats des recherches de M. Martinand sur les levûres qui couvrent la pellicule des raisins. Il résulte de ces recherches que ces levûres sont détruites par une exposition plus ou moins longue à la lumière du soleil et aussi par une température trop élevée, ce qui explique la fermentation irrégulière du moût dans les contrées chaudes, où l'on n'arrivera à de bons résultats qu'au moyen de levûres artificielles et en prenant les précautions nécessaires pour empêcher le trop grand échauffement de la masse en fermentation.

*Séance du 22 janvier 1892.* — M. Colcombet établit, par des chiffres, la supériorité du rendement qu'il a obtenu dans la culture des haricots verts avec application de l'électricité ; cette supériorité, variable d'une cueillette à l'autre, est en moyenne de 23 à 24 pour cent. Après cette communication, M. Colcombet dit, d'après des renseignements qui lui sont arrivés d'Angleterre, que, dans ce pays comme en France, la race Durham perd du terrain sur le marché, ce qu'il faut attribuer, sans doute, à la trop grande proportion du poids du suif, eu égard au poids total. — M. Leger donne des détails sur la préparation du *coton-soie*. Les opérations qui sont à peu près identiques à celles de la préparation du fulmi-coton, puis du collodion, donnaient primitivement une substance éminemment combustible qu'on n'aurait pas pu admettre dans la confection des tissus. M. Chardonnet a fait disparaître la combustibilité en désoxydant le produit par le sulfhydrate d'ammoniaque. Aujourd'hui on a un fil qui, comme le coton, ne peut prendre la teinture qu'à l'aide de mordants, mais qui présente l'aspect de la soie, et qui est destiné à supplanter le coton dans les tissus mélangés. Ce produit n'a rien de commun avec le *lin-soie* qui a fait quelque bruit, il y a plusieurs années, dont le prix de revient pouvait s'élever de 120 à 140 francs le kilogramme et était devenu l'objet ou le prétexte de spéculations plus ou moins aventureuses.